



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 FEVRIER 2024

Publié le 07 mars 2024

Date d'envoi des convocations : 22 février 2024

Date d'affichage convocation : 22 février 2024

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Agnès BATTON - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN (arrivé au point n°4) - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Joël BOUSSEAU (pouvoir à Michel LACOUX) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Johanne POL) - Thierry BŒUF (pouvoir à Guillaume Poisson) - Alain KOURDIAN (pouvoir à Pascal TESSE)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Samuel CORVELLEC

Secrétaire de séance : Joëlle POTIER

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. le Maire.

POINT N° 1 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2023

Le Conseil municipal avec 25 voix pour et 1 abstention (M. AROUNA), approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2024.

POINT N° 2 : Installation d'une conseillère municipale

Considérant que Mme Elizabeth BEGUERY, Conseillère municipale, a présenté par lettre en date du 15 décembre 2023, sa démission de son poste de conseillère municipale ;

Considérant la réglementation, Mme Elizabeth BEGUERY, étant élue sur la liste « Continuons ensemble », le suivant de cette liste est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire ;

Considérant que Mme Agnès BATTON a accepté de siéger au Conseil municipal aux lieu et place de sa colistière ;

Le Conseil municipal, prend acte de la démission de Mme Elizabeth BEGUERY et de l'installation de Mme Agnès BATTON en tant que Conseillère municipale.

POINT N° 3 : Modification des représentants des commissions et instances communales

Considérant la démission de Mme Elizabeth BEGUERY de son poste de Conseillère municipale ;

Considérant l'installation de Mme Agnès BATTON, Conseillère municipale ;

Considérant qu'il convient de remplacer la Conseillère municipale démissionnaire en tant que représentante dans les commissions et instances communales ci-après :

* Commission sociale, solidarité et seniors
* Commission culture et animation
* Centre communal d'action sociale
Considérant la candidature de Mme Agnès BATTON ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Agnès BATTON, en qualité de représentante desdites instances et commissions communales.

POINT N° 4 : Débat d'orientations budgétaires

Vu l'avis de la commission des finances en date 06 février 2024 ;

Considérant que le budget 2024 pourra être établi en tenant compte des principes présentés dans le rapport relatif au Débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre ;

M. le Maire expose :

La préparation du budget 2024 s'inscrit dans une période inflationniste (5,2 % en 2022, prévision de 5,6 % en 2023), avec une croissance économique limitée, qui ne devrait pas atteindre les niveaux de progression escomptés par le gouvernement. Parallèlement, la dette publique continue de croître, au gré – essentiellement – des budgets nationaux en déséquilibre : à fin mars 2023, la dette publique a atteint 3 000 milliards

CONTEXTE ECONOMIQUE

1/ Monde : une croissance modérée en 2023

2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

2/ France : une résilience malgré le contexte international

En dépit des multiples chocs l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici.

À la fin du 2ème trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %.

1/ **le soutien public** a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle.

2/ **le retournement des prix de l'énergie** à l'automne 2022 sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation, avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025

Le marché du travail est ainsi resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un **taux de chômage** à 7,2 % au 2ème trimestre 2023,

Les ménages ont conservé un **taux d'épargne élevé** supérieur à celui qui prévalait fin 2019.

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers.

Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire.

À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs. la hausse des prix des **produits alimentaires** a commencé à se tempérer.

Le reflux des prix de l'énergie commence aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés.

La hausse des prix des services reste en revanche forte, du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires.

Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve faiblit ce qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emploi.

LES TEXTES

A/ la loi de programmation des finances publiques 2023/2027

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027.

Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023).

Le projet de LPPF table sur une croissance de 1,4% en 2024 et à un rythme un peu plus important à partir de 2025.
Le projet de loi prévoit notamment :

- Une déclaration d'intérêt I : « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et maîtrise de la dépense publique
- La trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, **avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps** (à trois ans maximum à partir de 2024) et ne pourront être prolongées qu'après une évaluation ;
- Le cadre financier pluriannuel de l'État et des administrations publiques centrales, **avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027**, donc de possible diminution

B/ Le PLF pour 2024

Pour rappel, la loi a été votée avant le 21 décembre 2023 via le « 49.3. »

1/ Les mesures pour les particuliers :

Le PLF 2024 prévoit, l'indexation **du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).

L'indexation **sur l'inflation des dépenses de prestations sociales s'élèvera** à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, **est prorogé jusqu'en 2028 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue**. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans. Le montant maximal passe de 80.000 euros à 100.000 euros.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

2/ Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les bénéficiaires **des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grandes groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

3/ Les mesures concernant les collectivités territoriales

L'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, initialement proposée à 200 millions d'euros, le sera à hauteur de 320 millions afin de « soutenir les élus au quotidien et les collectivités les plus en difficulté ». Annonce E. Borne au Congrès des maires.

Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Elargissement de l'éligibilité des communes au dispositif France Ruralités revitalisation.

Augmentation de la dotation « Elu local » de 14,6 millions d'euros, qui devait bénéficier à plus de 3000 nouveaux maires.

4/ Les mesures concernant la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- Transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- Préservation de la biodiversité et plan eau ;
- Compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...) ;
- Transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- Soutien à la planification écologique dans les territoires.

Sources : site du Gouvernement, site France-inflation, direction des études de la Banque Postale, Caisse d'épargne, La gazette des communes, Insee, Banque de France, Site du Gouvernement

2ème partie : Situation de la collectivité

Mme GUIBON présente le Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 qui est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://ville-bouffemont.fr/vie-municipale/>

Arrivée de M. COMLAN.

La parole est donnée à M. AROUNA. Il indique que les chiffres présentés dans le rapport relatif au DOB ont évolué depuis sa rédaction mais que la tendance est identique. Il indique l'inconvénient de l'indexation du barème des impôts sur l'inflation.

Mme GUIBON déplore l'absence des membres de l'opposition à la commission des finances relative au DOB du 06 février dernier. M. COMLAN indique ne pas avoir reçu la convocation. M. BOUSSANGE demande à ce que les têtes de liste soient en copie des convocations au commission. M. le Maire n'y est pas opposé mais est très étonné de ces absences de transmission. Après vérification les convocations ont bien été transmises le 30 janvier dernier. M. AROUNA affirme ne pas envisager d'y assister vu l'absence de compte rendu et il indique s'y « ennuyer ». Mme GUIBON rappelle à M. AROUNA qu'il s'est bien excusé de ne pas pouvoir participer à cette commission, il y avait bien été convié.

Elle poursuit en indiquant une baisse du résultat de fonctionnement (baisse de 40%). La revalorisation des bases de la taxe foncière n'a pas permis de couvrir l'augmentation des dépenses due à l'augmentation du coût de l'énergie et des marchés en cours. Quant aux aides annoncées par l'Etat, la ville n'y était pas éligible. La Dotation globale de fonctionnement est en nette diminution depuis 2012 passant de 1 506 000€ à 1 421 000€ ! M. le Maire confirme que la situation est difficile.

Le désendettement se poursuit. La ville n'a pas fait d'emprunt depuis quelques années, l'annuité diminuera rapidement à partir de 2026-2027.

M. AROUNA souhaite faire 2 remarques. La hausse des recettes en 2023, liée à l'augmentation de la taxe foncière, a été consommée par les charges salariales et par les achats. Le fonds de roulement a baissé entre 2022 et 2023. Ce résultat du compte administratif a été divisé par 3.

M. le Maire rappelle les revalorisations salariales décidées par l'Etat, et la hausse du coût des matériaux et de l'énergie.

En présentant les investissements pluriannuels, Mme GUIBON précise qu'il s'agit d'une projection qui est amenée à être modifiée en fonction de l'actualité. Outre l'entretien courant, elle indique des travaux concernant la rénovation de l'école du Trait d'Union et du Centre culturel (économie d'énergie).

M. BOUSSANGE souhaite connaître la part des subventions accordées pour ces travaux. M. GUIBON indique 65% et espère davantage (M. POISSON précisant qu'on ne peut pas aller au-delà de 80% du montant des travaux).

M. HARTMANN rappelle la tenue d'audits énergétiques en 2021 et s'étonne d'un démarrage des travaux 3 ans après.

M. TESSE indique qu'il s'agissait d'un état des lieux. Mme GUIBON lui répond que préparer correctement les dossiers prend du temps.

M. COMLAN demande des précisions concernant le montant des investissements prévus en 2024 (400 000€) et prévus après 2025 (200 000€). Mme GUIBON explique que les montants des travaux sont estimés pour l'année en cours et que le reste correspond à un estimatif basé sur les années précédentes.

M. AROUNA souhaite poser des questions relatives à l'investissement. M. le Maire lui rappelle qu'elles auraient pu être abordées en commission des finances.

Il regrette le manque de précisions des données de ce rapport notamment concernant le patrimoine et les travaux énoncés. Mme GUIBON lui répond que le détail de ces investissements est traditionnellement énuméré en Conseil municipal lors du vote du budget. Le DOB indique des montants généraux.

Il déplore que ce rapport ne soit pas plus précis pour préparer le vote du budget. Mme GUIBON lui indique qu'une deuxième commission des finances aura lieu où ces éléments seront présentés. S'il souhaite le nom des rues concernées par les travaux, le bail voirie peut être consulté.

Il poursuit notamment en relevant la prévision d'un emprunt de 2 millions d'euros en 2026 qui conduirait à terme à diminuer par 3 le ratio entre la dette et son remboursement.

La recherche de subvention lui semble particulièrement faible. Mme GUIBON lui explique que ces montants élevés sont le fait de grands travaux de rénovation. Le montant est plus faible quand les travaux sont moindres.

Comparativement aux communes de même strate il indique que les versements de subventions aux associations sont moindres. M. POISSON explique que les associations demandent des subventions adaptées à leurs besoins et fonctionnement : « s'il y avait besoin, il y aurait demande ». Un courrier leur a été adressé leur rappelant le contexte économique. « Il faut comparer ce qui est comparable, ce que M. AROUNA ne fait pas » énonce M. POISSON. Mme GUIBON complète qu'une comparaison avec une ville de même strate n'est pas pertinente si on ne prend pas en compte les services à la population. Bouffémont à la particularité d'être doté d'un grand nombre de service publics (crèche, centre de loisirs, accueil périscolaire...) engendrant un coût de fonctionnement plus important.

M. BOUSSANGE s'interroge sur les futurs travaux prévus en 2026, année d'élections, et craint de faire peser le poids de ces décisions sur l'équipe suivante.

M. le Maire confirme qu'il n'y a pas de calcul électoral. M. COMLAN s'interroge sur le fait de laisser le choix à la majorité. Mme GUIBON précise que les travaux tout comme le financement doivent être anticipés. M. POISSON ajoute que la gestion d'une ville ne se limite pas aux dates des mandats. Les projets doivent s'inscrire d'un mandat à l'autre afin d'assurer la continuité du service public. « C'est une logique de gestion saine d'une ville » tout comme l'a été la construction du Centre culturel par exemple.

Concernant le fonctionnement, Mme GUIBON indique un budget prudent suite à l'actualité (baisse du prix du gaz mais augmentation du coût de l'électricité). Des décisions pour limiter les dépenses ont été prises (alternance d'une année sur deux du carnaval et du feu d'artifice). L'augmentation des bases locatives n'est pas suffisante pour palier au dépenses de masse salariale.

En réponse à Mme GUADAGNIN, M. le Maire propose d'aborder en questions diverses le bilan de l'extinction de l'éclairage nocturne.

Les illuminations de Noël ont été identiques les deux dernières années.

M. AROUNA souhaite une meilleure gestion des dépenses car il doute de la capacité à collecter des subventions.

Mme GUIBON rappelle qu'en fonctionnement, il n'y a pas de subvention possible et confirme une recherche active. M. HARTMANN signale que la CAPV propose un service de recherche de subvention. M. le Maire confirme une étroite collaboration avec la CAPV ainsi qu'avec l'Union des Maires du Val d'Oise.

M. AROUNA remarque que ce débat manquait de précision afin d'établir un vote éclairé. Il lui semble escamoté. M. le Maire et Mme GUIBON remercient les services pour la préparation de ce débat.

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour, 1 opposition (M. AROUNA) et 7 abstentions (M. BOUSSANGE, Mme MARTIN, M. TOUIN, Mme MENDES, Mme GUADAGNIN, M. HARTMANN, M. COMLAN)

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

- adopte le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté.

POINT N° 5 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation de la rue François Mitterrand

La parole est donnée à M. TESSE.

La rue François Mitterrand est une voie de compétence communautaire, elle rejoint la rue Louise Michel et la rue de la République (RD44) sur une distance de 1.3Km.

Dans le but de poursuivre la rénovation initiée en 2021 sur une longueur de 300 ml entre la rue des Moissonneurs et le chemin des Moutons, il est prévu la réfection du tronçon compris entre la rue des Tonneliers et la rue des Pervenches sur une distance de 250ml.

Actant le mauvais état des revêtements, la commune et Plaine Vallée souhaitent réhabiliter une partie de cette voie (chaussée et trottoirs).

Les éléments de voirie dépendent de :

- la communauté d'agglomération en ce qui concerne la chaussée et les bordures,
- la commune en ce qui concerne les trottoirs.

Dans le souci d'une bonne coordination du projet et afin d'assurer la réalisation et la bonne exécution des travaux, il est proposé de recourir à un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit d'une seule personne publique en désignant Plaine Vallée comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

- Plaine Vallée assumera, sur les plans administratif et technique, la réalisation de l'ensemble du programme et notamment l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants pour les marchés liés à la réalisation de l'opération.
- Plaine Vallée assurera directement la mission de maître d'œuvre de l'opération (conception et réalisation des travaux).

L'étude technique, menée par les services de Plaine Vallée, en concertation avec la commune de Bouffémont, s'est appuyée sur les principes de fonctionnement définis par les élus, à savoir :

- Reprise de la structure de voirie, réfection totale du tapis de la chaussée (1300m²) et changement des bordures de part et d'autre de la chaussée dans la zone projetée (417ml),
- Reprise du revêtement en enrobé noir des trottoirs du côté pair et impair (650m²).
- Création d'un passage piéton rue des Laboureurs et mise aux normes des passages piétons existants rue François Mitterrand,
- Matérialisation au sol de six places de stationnement sur la chaussée en chicane et création d'ilots rétro réfléchissants en protection,
- Reprise de la signalisation horizontale et verticale,

Le coût global des travaux est évalué à 170 053.60 € HT (204 064.32 € TTC), avec la répartition suivante :

- part Plaine Vallée : 131 836.48 € HT (158 203.78 € TTC)
- part Commune de Bouffémont : 38 217.12 € HT (45 860.54€ TTC)

Plaine Vallée ne percevra aucune rémunération, ni indemnisation pour les missions réalisées en qualité de maître d'ouvrage temporaire et en qualité de maître d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation des travaux.

Dans le délai d'un mois suivant la signature du marché de travaux, la Commune versera à Plaine Vallée un acompte d'un montant égal à 10% du montant prévisionnel en € hors taxes de sa participation aux travaux.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du procès-verbal de réception des travaux, la Commune versera à Plaine Vallée le solde correspondant au mémoire transmis par Plaine Vallée.

Plaine Vallée en sa qualité de maître d'ouvrage temporaire, assumera vis-à-vis de la Commune les responsabilités de maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie jusqu'à leur remise.

Les services techniques de Bouffémont seront associés aux démarches de Plaine Vallée tout au long d'opération.

La réception de l'ouvrage et les levées de réserves seront suivies et prononcées par Plaine Vallée. Celles-ci emporteront transfert à Plaine Vallée de la garde de l'ouvrage.

La mission de Plaine Vallée prendra fin à la date de remise des ouvrages à la Commune.

La gestion des garanties ainsi que les questions de responsabilités en cas de dommages causés par la conception ou l'exécution des travaux sont traitées par la convention qui organise le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Concernant l'installation de chicanes, Mme GUADAGNIN souhaite des précisions. Ce point est à l'étude entre la CAPV et la ville, lui répond M. TESSE. Ce projet pourra faire l'objet d'une consultation en Mairie. M. le Maire est favorable à une réunion avec les riverains concernés.

Mme GUADAGNIN demande si un enfouissement des câbles électriques est envisageable au vu de ces futurs travaux. M. le Maire lui répond que les coûts de ces travaux supplémentaires seraient considérables. M. HARTMANN trouve malencontreux de devoir « recasser » les trottoirs à l'avenir. Monsieur le Maire rejoint son avis mais confirme qu'il s'agit de travaux malheureusement trop coûteux à l'heure actuelle.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

POINT N° 6 : Décisions du Maire

2023-28	Convention d'honoraires de l'étude de Maître Juliette JOASSIN
2023-29	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire et révocable
2024-01	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du dallage d'une partie de l'office et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension de l'école du village
2024-02	Tarifs de ventes du service Animation jeunesse lors du carnaval du 16 mars 2024

POINT N° 7 : Questions diverses

Vivre à Bouffémont

1- Connaissez-vous précisément les économies réalisées par l'extinction nocturne de l'éclairage public ?

Cette expérimentation sera-t-elle prolongée alors que seulement 6 communes sur les 18 que compte Plaine Vallées ont engagé une coupure de nuit, que la ville de Saint Brice y a renoncé et que Domont y réfléchit ? Cette question pourrait-elle à minima faire l'objet d'une concertation citoyenne basée sur des données concrètes ?

L'extinction nocturne de 00h30 à 5h00 est opérationnelle sur Bouffémont depuis le 19/12/2022. On recense 973 points lumineux publics alimentés par 23 armoires électriques.

LA CAPV a communiqué des chiffres très récents :

Comparaison des consommations d'électricité et des coûts pour l'éclairage public de Bouffémont géré par Plaine Vallée :

Bouffémont	2021	2022	Evolution 2022/2021	2023	Evolution 2023/2022
Conso (kW)	201 682	205 204	1,7%	101 520	-50,5%
Coût (€ TTC)	31 040 €	35 150 €	13,2%	30 348 €	-13,7%

On note une baisse de 50% de la consommation d'électricité (plus forte baisse relevée par rapport aux autres communes concernées) et une baisse de 13,7 % du coût malgré la hausse de 70% du coût de la molécule électrique et de la quasi-stagnation du coût d'abonnement sans parler des bénéfices associés pour la biodiversité et la qualité du sommeil des habitants.

La Gendarmerie ne constate pas de recrudescence de la délinquance. Quelques délits ciblés concernant le vol de pièces de voiture sont toutefois répertoriés. Plusieurs personnes ont fait part d'un inconfort lié au manque d'éclairage et de leur opposition au maintien de l'extinction. Mais cette position est cependant minoritaire.

M. POISSON constate que l'essentiel des économies a été absorbé par l'augmentation du prix de l'électricité. Dans ce contexte, ce bilan est positif.

Concernant les illuminations de Noël il ajoute que c'est un sujet de discussion chaque année (le montage et le démontage étant plus coûteux que les guirlandes elles-mêmes). Mme CAÇARELHOS MARTIN indique que les éclairages de Noël ont manqué aux enfants. M. POISSON convient que les restrictions budgétaires sont des contraintes. M. le Maire confirme la vigilance des services concernant l'éclairage des bâtiments. Mme POTIER précise que l'éclairage du collège n'est pas du ressort de la commune. M. TESSE ajoute que la dépense en énergie électrique sur les bâtiments est d'environ 450 mW. Mme POTIER rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de l'éclairage public un numéro téléphonique est mis en service au 01.55.46.10.59 (gestionnaire éclairage public). M. AROUNA indique que des villes sont revenues sur l'extinction la nuit pour des questions de sécurité ou ont réduit la plage d'extinction. M. le Maire confirme que ces revirements sont le résultat des constatations objectives sur certains territoires, ce qui n'est pas le cas à Bouffémont. Concernant le passage en LED des bâtiments communaux, 684 points lumineux ont été traités sur un total de 1655. M. le Maire se dit attentif et rassure sur la réversibilité de ce dispositif en cas de nécessité.

2- Dès le début de votre mandat, vous avez annoncé le lancement d'un audit énergétique sur les bâtiments municipaux. Trois ans et demi plus tard, quelles sont les conclusions de cet audit et les mesures concrètes mises en œuvre, alors que les tarifs de l'énergie s'envolent ?

M. POISSON confirme la réalisation d'études menées par le cabinet Indigo pour un état des lieux des capacités de transition énergétique des bâtiments communaux. Cette étude a permis de prioriser les investissements en sélectionnant les bâtiments ayant le meilleur potentiel en terme d'économie réalisée une fois les travaux achevés (par ordre croissant de priorité : l'école du trait d'Union, le Centre de loisirs élémentaire, l'école des Hauts-Champs et le Centre culturel). M. HARTMANN trouve étonnant que l'état de vétusté de l'école du village, n'ait pas été prioritaire. M. POISSON corrige qu'aucun bâtiment municipal n'est vétuste sur la commune. Il explique qu'une partie de la cuisine de cette école est touchée par un affaissement du sol. Des travaux seront réalisés cet été. Bien que le bâtiment soit le plus ancien, cette école a moins de potentiel en termes d'économie d'énergie.

Concernant le complexe Jean-Baptiste Clément, sa gestion passant de la CAPV à la commune en 2019, la municipalité peine à obtenir des financements. Il conviendra d'agir lorsqu'un financement sera détecté.

M. le Maire conçoit que le budget alloué à l'entretien du patrimoine ait pu être insuffisant depuis plusieurs mandats. M. POISSON estime que le choix, des mandats précédents, de maintenir un haut niveau de service à la population peut expliquer ce retard. M. HARTMANN indique que les travaux à l'école du village ont été repoussés à deux reprises. Mme LE BRETON rappelle que ces travaux, de grande envergure, ne peuvent pas être réalisés ni durant le temps scolaire ni durant les « petites vacances ». De ce fait, ils débiteront cet été.

Bouffémont Autrement

1- Cœur historique de Bouffémont : les bouffémontois s'étonnent qu'un bâtiment emblématique protégé par notre PLU, adopté en 2016 et qui a fait l'objet d'une modification en 2020, n'ait pas été entretenu ni valorisé par une destination (ex. salles de réunion). Nous avons compris que la démolition des communs du Mesnil était inévitable au regard des explications données dans l'arrêté affiché le 13/02.

Ce bâtiment du domaine privé a été laissé à l'abandon par les propriétaires successifs. M. le Maire déplore le manque d'entretien de ce bâtiment. A l'automne 2021, une partie du toit c'est effondré. Un arrêté de mise en sécurité a été pris suite à une accélération de sa dégradation. Un effondrement a eu lieu sur la route, avec quelques dommages matériels et une circulation interrompue. L'enlèvement des gravas après sa destruction est en cours.

2- Que prévoyez-vous concrètement pour préserver les 10 bâtiments qui ont un intérêt culturel ou historique et qui font l'âme du village à Bouffémont et qui sont estampillés d'une étoile rouge sur le PLU dont entre autres le lavoir, l'église St-Georges, la ferme agricole ... ?

Certains bâtiments sont communaux tel le lavoir dont les boiseries doivent être rénovées ou l'église qui a fait l'objet d'une rénovation en 1992 puis en 2005. La commune a participé à la rénovation de l'horloge et à des travaux de maçonnerie. La ferme agricole est quant à elle privée et peut faire l'objet de convoitises immobilières.

3- Passage des camions de plus de 3,5 tonnes sur la commune : pouvons-nous être informés sur vos démarches afin que soit remis l'interdiction de circuler sur certaines routes ciblées de la ville ?

M. le Maire avait bien constaté une circulation intensifiée rue de la République lors des travaux de la Croix verte. Afin d'interdire la circulation de plus de 3.5 tonnes sur cette Départementale, M. TESSE explique qu'il convient de solliciter les communes avoisinantes et de mettre en place une déviation avec une signalétique complexe et coûteuse. Un projet est à l'étude. Une seconde réunion avec le Département va être organisée courant mars 2024.

Cependant un comptage réalisé en 2021 par le Département (réceptionné fin 2023) interroge sur le maintien de ce projet. Il s'avère que la desserte locale (La Navette) comptabilise à elle seule 32 passages sur les 40 passages aller et retour de poids lourds (soit 20 véhicules/jour). La vitesse moyenne est de 29 km/h en descente et de 34 km/h en montée.

Fort de ce constat, M. le Maire pense que la requalification de la rue la République permettra l'amélioration du roulage et une diminution notable des vibrations.

4- Lors du conseil municipal du 17/02/2022, M. Poisson nous informe qu'un plan pluriannuel d'investissements sur plusieurs années nous sera présenté fin 2022. Sauf erreur de notre part, ce plan reste toujours à nous être présenté. Pouvez-vous nous le transmettre ?

Question traitée en séance.

Changeons d'Air à Bouffémont

Les questions suivantes n'ont pas été reçues sur la boîte mail de la ville. Elles n'ont pas été traitées en séance.

1- Les documents relatifs au DOB (PPI - page 14/15) font état de manière succincte de vos investissements pluriannuels 2004-2028, c'est à dire, sans aucune précision sur les patrimoines concernés. Pourriez-vous nous les indiquer en agrémentant votre réponse, en cas de besoin, d'informations sur vos engagements de réaliser des audits énergies qui pourraient être liés à ces patrimoines.

Il s'agit notamment pour le PPI 2024 à 2028 :

- des voiries et réseaux pour 1.220.408,75 - (quels voiries? évidemment non visés par la question audit énergie)
- de l'entretien du patrimoine pour 1.258.124,16 (de quels patrimoines s'agit-il ?)
- des petits travaux d'économie d'énergie pour 250.000,00 - où ces travaux sont-ils liés aux audits que vous vous êtes engagé à faire en début de mandat et dont nous sommes en attente d'être informé ?
- que vise l'investissement d'envergure Réhabilitation centre de loisirs pour 3.500.000,00 ?

Ces questions ont été partiellement traitées au point n° 4.

2- Enfin, et s'apparentant plus à une question diverse : Avez-vous pris des dispositions contre les *ransomware* ou *rançongiciels*, ces formes de cyber menaces des plus plébiscitées actuellement et qui se traduisent par le blocage de l'accès des appareils ou des fichiers des victimes en exigeant le paiement d'une rançon en échange du rétablissement de l'accès ?

Cette question n'a pas été examinée en séance. Par ailleurs M. JEAN LOUIS confirme que le travail sur le renfort de la cybersécurité est en plein développement.

Informations données par le Maire

- Lutte contre les nuisances aériennes : manifestation le 13 mars 2024 (Préfecture de Cergy) et le 20 mars 2024 (Assemblée nationale)

- Mme LE BRETON présente le « Relais Mathématique ». L'Education nationale en partenariat avec la commune, organise un « défi » de calcul ouvert à toutes les classes. La salle polyvalente est mise à disposition par la ville et un jeu de mathématique pour chaque classe sera offert à l'issu de ce défi. Elle remercie le service scolaire qui se chargera d'accompagner les enfants de la maternelle du village. Mme BATTON complète en indiquant que le défi pour les maternelles aura lieu le 7 mars 2024 (elle lance un appel pour la recherche de bénévoles pour ce jeudi matin), le 2 avril 2024 pour les cycles 2 et une date va être fixée pour les cycles 3. Elle remercie également la Caisse des écoles pour l'achat des jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.

La Secrétaire,
Joëlle POTIER



Le Maire,
Michel LACOUX



